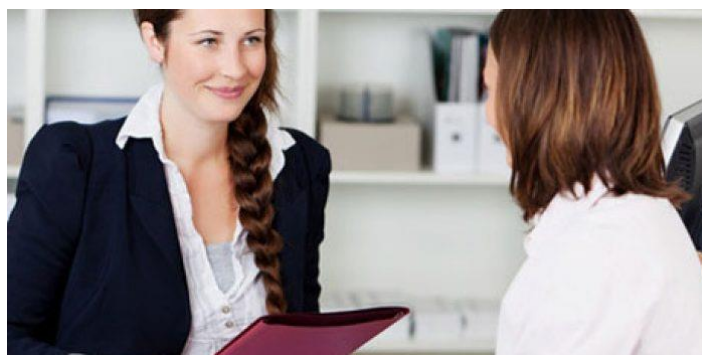



BACCALAUREAT SERIE LITTERAIRE

EPREUVES ORALES



Ce document de synthèse basé sur les textes du bulletin officiel contient des commentaires, conseils et suggestions de l'Inspection pédagogique régionale à destination des examinateurs afin de répondre à leurs questions. Ces ajouts, qui apparaissent en regard de l'icône , ne sont nullement prescriptifs. En cas de doute, il convient de se reporter aux textes : seuls les textes du bulletin officiel font foi.

Toutes les épreuves ponctuelles de LVE font référence aux **quatre notions** (contenus culturels) du programme du cycle terminal.

Mythes et héros

Espaces et échanges

Lieux et formes du pouvoir

Idée de progrès

RECAPITULATIF EXAMENS PONCTUELS

	Candidat Série L LVO* ou LVA* En LV1 ou LV2 + LELE En LV1 ou LV2	Candidat Série L LVO* ou LVA* En LV1 ou en LV2	Candidat LV3 obligatoire en L ou facultatif en ES/S/L
Préparation AVEC documents	10 mn	10 mn	10 mn
Passage devant l'examineur AVEC documents	30 mn (20 mn de LVO ou LVA + 10 mn de LELE)	20 mn (10 mn de prise de parole en continu + 10 mn d'interaction)	20 mn (10 mn de prise de parole en continu + 10 mn d'interaction)

*LVA = Langue Vivante Approfondie (Langue choisie comme enseignement de spécialité)

*LVO = Langue Vivante Obligatoire

*LELE = Littérature Etrangère en Langue Etrangère



Il n'y a pas de modèle attendu quant au contenu de la prestation du candidat. On écoute sa prestation en se conformant aux critères d'évaluation uniquement. Une définition de la notion en introduction est inutile et n'est pas exigible. En revanche, la présentation de la problématique devrait apparaître (cf. programme) mais son absence (ou sa formulation peu convaincante) n'est pas à sanctionner en soi.

TYPE DE DOCUMENTS A APPORTER

Candidat Série L LVA = Langue Vivante Approfondie (soit en LV1, soit en LV2)	Candidat Série L LVO = Langue Vivante Obligatoire (LV1 et/ou LV2 – non approfondie)	Candidat Série L LELE = Littérature Etrangère en Langue Etrangère	Candidat LV3 obligatoire en L ou facultatif en ES/S/L
DOSSIER (deux documents étudiés & un document choisi par le candidat) sur 2 NOTIONS	DOCUMENTS (étudiés en classe) sur les 4 NOTIONS	DOSSIER (2 extraits d'œuvre et document de réception* choisi par le candidat) sur 2 THEMATIQUES	LISTE & DOCUMENTS sur les NOTIONS étudiées en classe

**document de réception = document complémentaire pour analyser une œuvre choisie*

RAPPEL DES CONSIGNES A DONNER AUX ELEVES








Quelle que soit la série, les candidats doivent apporter le jour de l'épreuve terminale des **documents**. **Les documents ne doivent contenir aucune annotation personnelle du candidat**. Tous les documents sont **validés par le chef d'établissement** ou par délégation par l'enseignant qui a suivi le candidat.



Pour ce faire, un **document récapitulatif** portant le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement présenté par le candidat est préconisée.

Epreuve orale de langues vivantes obligatoires (LVO) en série L




Passation	Temps de préparation : 10 minutes Durée de l'épreuve : 20 minutes <ul style="list-style-type: none">✓ 10 minutes de prise de parole en continu✓ 10 minutes d'interaction
Modalités	<p>Le candidat présente à l'examinateur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examinateur choisit l'une de ces notions.</p> <p> Il est donc obligatoire, pour les candidats de série littéraire, que les 4 notions aient été étudiées durant l'année de terminale.</p> <p>Le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examinateur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.</p>
Attendus	<p></p> <ul style="list-style-type: none">• Les documents ne sont demandés que pour illustrer le travail effectué dans l'année et vérifier que les candidats présentent ce qu'ils ont étudié avec leur professeur (et non le travail d'un camarade ou une présentation « clé en main » trouvée sur internet).• Il ne s'agit pas, par le biais des documents, de modifier le sens de ces épreuves en revenant à un modèle ancien (« liste de textes ») : c'est bien la présentation de la notion étudiée à travers le prisme d'un ou de plusieurs domaines permettant de problématiser le sujet abordé (Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010) qui est attendue du candidat (niveau B2 en LV1 ou niveau B1 en LV2 – degré 4 : « Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée »).
Documents	<p>Tous les documents sont apportés en double exemplaire par le candidat qui en conserve un exemplaire durant le temps de préparation et de passation de l'épreuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques étudiées en classe et liées aux notions n'ont pas à figurer sur ce document : les candidats peuvent choisir de traiter chaque notion comme ils le souhaitent. Aucun modèle formaté de présentation n'est attendu ni exigible. • Pour plus de clarté, il est préconisé de les rassembler dans un document relié. Le porte-revues est déconseillé (fraude possible : des candidats pourraient y insérer des notes dans les pochettes, entre les documents). • Si les documents illustrant la notion sont des documents audio ou vidéo, le candidat en apporte une illustration papier : le script du document sonore, des captures d'écran, etc. Le temps d'interrogation ne prévoit pas de visionnage ou d'écoute d'un document par l'interrogateur : il est donc inutile que le candidat se présente avec une clé USB reprenant les documents originaux.





Épreuve orale pour la langue choisie comme enseignement de spécialité

(langue vivante approfondie = LVA) en série L

Passation	Temps de préparation : 10 minutes Durée de l'épreuve : 20 minutes <ul style="list-style-type: none">✓ 10 minutes de prise de parole en continu✓ 10 minutes d'interaction
Modalités	<p>Le candidat a choisi deux des notions étudiées dans l'année et a constitué pour chacune d'elles un dossier de 3 documents. L'examinateur choisit l'une des notions.</p> <p>Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier et justifier ses choix. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examinateur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.</p>  <p>Dans cette épreuve, le choix des documents effectué par le candidat est primordial. Un bon candidat devrait répondre précisément à cette question : pourquoi ce choix ? Pourquoi avoir choisi cette notion ? Pourquoi cette problématique ? Pourquoi ces deux documents présentés en classe ? Pourquoi ce choix de document personnel ?</p>
Constitution du dossier 	<p>Chaque dossier est constitué de 3 documents :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ deux documents étudiés en classe de terminale▪ un document de son choix qui illustre ou complète cette notion <p>Les documents peuvent être de nature différente. La pertinence des choix est essentielle. L'ensemble de ces documents sont validés par le chef d'établissement ou par délégation par l'enseignant qui a suivi le candidat.</p>  <p>Pour ce faire, un document récapitulatif portant le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement présenté par le candidat est préconisé. Il n'est cependant pas exigible par l'examinateur.</p> <p>Tous les documents sont apportés en double exemplaire par le candidat qui en conserve un exemplaire durant le temps de préparation et de passation de l'épreuve.</p>  <p>Si les documents illustrant la notion sont des documents audio ou vidéo, le candidat en apporte une illustration papier : le script du document sonore, des captures d'écran, etc. Le temps d'interrogation ne prévoit pas de visionnage ou d'écoute d'un document, même personnel, du candidat.</p> <p>Les documents ne doivent pas contenir d'annotation personnelle du candidat.</p>  <p>L'examinateur doit s'en assurer avant l'interrogation.</p>


Épreuve orale obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère (LELE)

<p>Cadre général</p> 	<p>L'épreuve orale obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère prend appui sur les six thématiques du programme de LELE.</p> <p>Les six thématiques du programme de LELE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Je de l'écrivain et jeu de l'écriture▪ La rencontre avec l'autre : l'amour, l'amitié▪ Le personnage, ses figures et ses avatars▪ L'écrivain dans son siècle▪ Voyage, parcours initiatique, exil▪ L'imaginaire
<p>Passation et notation</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pas de temps de préparation spécifique : temps de préparation inclus dans l'oral auquel il est accolé.• Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum<ul style="list-style-type: none">✓ 5 mn de prise de parole en continu✓ 5 mn d'interaction• Cette évaluation s'effectue à la suite de l'épreuve obligatoire ou de l'épreuve de spécialité de la langue choisie par le candidat pour cet enseignement.• La note obtenue est distincte de l'autre épreuve orale accolée (LVE ou LVA). <p> Depuis la session 2014, TOUS les candidats interrogés en LELE ont pour l'ensemble de l'épreuve orale 10 mn de préparation et 30 mn d'interrogation (20 mn de LVE et 10 mn de LELE), qu'ils soient interrogés en LVO (LV1 ou LV2) ou en LVA.</p>
<p>Modalités</p>	<p>Le candidat a choisi deux des thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère.</p> <p>Il a constitué pour chacune d'elles un dossier.</p> <p>L'examineur choisit l'une de ces thématiques et indique son choix dès l'entrée du candidat dans la salle.</p> <p>Immédiatement après l'épreuve obligatoire ou de spécialité, le candidat dispose d'abord de 5 minutes pour présenter le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur et pour justifier son choix de documents.</p> <p>Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.</p>
<p>Attendus</p>	<p>Au cours de cette évaluation, le candidat doit montrer qu'il perçoit les enjeux des textes sur lesquels il est interrogé et les spécificités de la littérature en langue étrangère qu'il a étudiées.</p> <p>On attend aussi qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue et développer une argumentation.</p>
<p>Documents</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Dans cette épreuve, le choix des documents effectué par le candidat est primordial.• Les documents devraient tous être ancrés dans la sphère culturelle de la langue étudiée : la constitution du dossier est aussi ce qui permet à l'examineur de juger de la « culture littéraire » du candidat.• Il n'y a pas de longueur attendue dans le choix des documents retenus : « le nombre de pages est laissé à l'appréciation du candidat, la pertinence des choix qu'il a

	<p>effectués primant sur la quantité » (FAQ Eduscol) ; le texte précise que les œuvres peuvent appartenir au roman, au théâtre ou à la poésie mais il n’y a pas obligation à ce que les trois genres soient représentés (FAQ Eduscol).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le terme « environnement littéraire » doit être compris au sens large. Toute référence culturelle, historique, sociologique... est à valoriser dans la colonne «culture littéraire». • Le terme « outils méthodologiques » est à comprendre dans un sens large, en respectant l’esprit de l’enseignement en LELE : on attend du candidat qu’il démontre surtout sa sensibilité littéraire. La grille correspond à un niveau B2 et non à un niveau C1.
<p>Constitution du dossier</p> 	<p>Le dossier de LELE est constitué par le candidat qui a choisi deux thématiques. Il est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Deux extraits d’une ou plusieurs œuvres étudiées en classe de terminale (roman, théâtre, poésie) ✓ Tout document ( dans la LVE étudiée pour l’épreuve, authentique et non pas une production personnelle du candidat) qui lui semble pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvre(s) – extrait de critique, adaptation, illustration iconographique, etc. <p>Le nombre de pages est laissé à l’appréciation du candidat, la pertinence des choix qu’il a effectués primant sur la quantité.</p> <p> Le terme « document de réception » correspond à la manière dont une des œuvres choisies a été reçue : il doit y avoir un lien entre les deux extraits et le document de réception.</p>

Épreuve orale de LV3

(spécialité en série L ou facultative en séries L, ES et S)

<p>Passation</p>	<p>Temps de préparation : 10 minutes Durée de l’épreuve : 20 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 minutes de prise de parole en continu ✓ 10 minutes d’interaction
<p>Modalités</p>	<p>Le candidat présente à l’examineur la liste des notions du programme qu’il a étudiées dans l’année et les documents qui les ont illustrées. L’examineur choisit l’une de ces notions. Le candidat dispose d’abord de 10 minutes pour présenter cette notion. Cette prise de parole en continu sert d’amorce à une conversation conduite par l’examineur, qui prend appui sur l’exposé du candidat. Cette phase d’interaction n’excède pas 10 minutes.</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> • La LV3 étant une épreuve orale uniquement, le candidat ne peut pas la choisir à l’oral de contrôle. • C’est la seule épreuve terminale qui ne nécessite pas que les élèves aient étudié les 4 notions, contrairement à la LV1 ou LV2, en LVO ou en LVA (les épreuves de contrôle le stipulent). </p>